

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 26 NOVEMBRE 2020

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société



initiée par



présentée par



BRYAN, GARNIER & CO

Etablissement présentateur et garant

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE CALLIDITAS THERAPEUTICS AB (PUBL)

PRIX DE L'OFFRE : 2,80 euros par action Genkyotex SA

COMPLEMENTS DE PRIX EVENTUELS : les actionnaires qui auront apporté leurs actions à l'Offre se verront remettre des droits à complément de prix éventuels dans les conditions décrites à la Section 2.5 (« Compléments de Prix Eventuels ») de la Note d'Information.

DUREE DE L'OFFRE : 11 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l' « Offre ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») conformément à son Règlement général.



Le présent communiqué a été établi par la société Calliditas Therapeutics AB (publ) et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du Règlement général de l'AMF.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage.

AVIS IMPORTANT

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de Genkyotex SA, Calliditas Therapeutics AB (publ) a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans les conditions de l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, afin de se voir transférer les actions Genkyotex SA non apportées à l'Offre (à l'exception des actions auto-détenues par Genkyotex SA et des actions issues de la levée de stock-options faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité), en contrepartie d'une indemnisation égale au prix de l'Offre par action, soit 2,80 euros par action Genkyotex SA assorti des droits à compléments de prix éventuels décrits à la Section 2.5 (« *Compléments de Prix Eventuels* ») de la Note d'Information.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 24 novembre 2020, apposé le visa n° 20-570 sur la note d'information établie par la société Calliditas Therapeutics AB (publ) relative à l'Offre visant les actions de la société Genkyotex SA (la « **Note d'Information** »).

Conformément à l'article 20 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la Note d'Information a été reconnue par l'Autorité belge des marchés et des services financiers le 25 novembre 2020, après l'obtention de la déclaration de conformité relative à l'Offre par l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Calliditas Therapeutics AB (publ) a été déposé auprès de l'AMF le 24 novembre 2020 et complète la Note d'Information. Ces informations ainsi que la Note d'Information sont mises à la disposition du public ce jour.

La Note d'Information et le document « Autres informations » sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Calliditas Therapeutics AB (publ) (www.calliditas.se). Ils peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Bryan, Garnier & Co
26, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris
France

La note en réponse de Genkyotex SA, qui a reçu le visa n° 20-571 de l'AMF le 24 novembre 2020, ainsi que le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Genkyotex SA sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Genkyotex SA (www.genkyotex.com).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris et Euronext Brussels publieront un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre, qui sera centralisée par Euronext Paris.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers de Genkyotex SA. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'Offre, qui contient les termes et conditions de l'Offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Genkyotex SA et l'opération envisagée. Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'Offre ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Calliditas Therapeutics AB (publ) et Bryan, Garnier & Co déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.